

REGLEMENT EXPOSITION

Le Festival des Arts et Scènes, organisé par l'Association EXPO CREATEURS en Agly-Fenouillèdes, a lieu chaque année. Il est ouvert aux amateurs et professionnels, par proposition des œuvres, qui seront exclusivement des œuvres originales.

Pour Participer, il sera demandé de :

- Être membre de l'association, cela signifie avoir acquitté sa cotisation.
- Avoir fourni 3 photos jpeg maxi 1Mo, représentatives de son travail référencé par le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre
- Fournir une photo d'identité de l'artiste, pour être utilisée dans un trombinoscope, toujours maxi 1Mo.
- Avoir acquitté, s'il y a lieu, le montant forfaitaire pour exposer ; par chèque bancaire au nom de l'association ; en cas d'annulation celui-ci ne sera pas remboursé.

Espace Alloué lorsque l'artiste participe à l'exposition :

- Chaque artiste se verra attribuer un espace d'exposition, distribué par les organisateurs, réparti proportionnellement en fonction du nombre de participants et de la place disponible.
- Chaque artiste exposant, s'engage à assurer une permanence partagée durant la durée de l'exposition, afin d'assurer la surveillance de l'exposition.
- Un planning sera établi, pour une plus grande clarté.
- En cas d'indisponibilité le jour de la permanence, l'artiste devra trouver une solution pour être remplacé.
- Les sculpteurs, céramistes, maquettistes ou autres devront fournir leurs propres supports. Les tableaux devront être munis à l'arrière d'un système d'accrochage fiable.
- L'accrochage des œuvres sera effectué sous la responsabilité de l'artiste.
- Les artistes s'engagent à ne pas retirer leurs œuvres avant la fin de l'exposition, mais pourront les remplacer en cas de vente.
- Les ventes éventuelles se feront sous la responsabilité de l'artiste de permanence, qui devra aviser l'artiste concerné et l'association organisatrice de l'exposition EXPO CREATEURS, ou autre si nous y sommes invités, sans qu'aucune commission ne soit prélevée.
- Les prix ne devront pas être visibles sur les œuvres. A chaque artiste de préparer 2 feuilles A4, avec tous les renseignements qu'il jugera utiles. Ce document fera ensuite partie d'un book d'exposition consultable par tous les visiteurs.
- Enfin, dès l'inscription à l'exposition, les organisateurs doivent connaître le prix et le format des œuvres exposées, afin de pouvoir contracter s'il y a lieu une assurance globale, pour l'ensemble de l'exposition, assurance qui ne sera effective, que si l'artiste est lui-même assuré.
- Les artistes pourront contracter une assurance personnelle, pour sécuriser leurs œuvres.
- L'association EXPO CREATEURS décline toute responsabilité, autre que celle définie par son assurance.